

Plan Local d'Urbanisme

Commune de
Saint-Laurent-de-la-Prée

Modification n°1

Pièce 5.4 : Inventaire des zones humides



Saint Laurent
de la prée

Vu pour être annexé à la délibération du
24/02/2026,

Le Maire,
Olivier COCHE-DEQUEANT






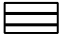







	Approbation
Elaboration	20/10/2020
Modification 1	24/02/2026



Inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, des éléments bocagers, du réseau hydrographique et des plans d'eau

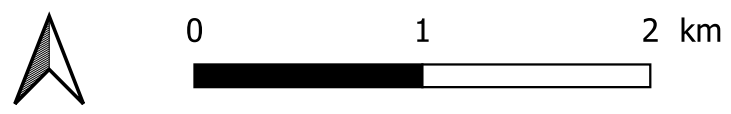
Commune de
 Saint Laurent-de-la-Prée
 -17353-

Bilan de l'inventaire zones humides

- ### Légende
- Repères**
-  Limite communale
 - Zonage non concerné par l'étude**
 -  Association syndicale de Marais (AS)
 - Zonage concerné par l'étude**
 -  Zone humide (126,6 ha)
 - Zones non humides**
 -  Zone hydromorphe en profondeur
 -  Plan d'eau et mare (1,6 ha)
 - Observations complémentaires**
 -  Puits
 -  Remblai
 -  Station de pompage
 -  Station d'épuration
 -  Espèce protégée
 -  Autre



Inventaire de connaissance réalisé selon les modalités d'inventaire des zones humides sur le périmètre du SAGE Charente.
 Ce n'est pas un inventaire au titre de la police de l'eau.
 Inventaire non exhaustif.
 Prospection effectuée par l'UNIMA mi-janvier 2019, mi-janvier 2022 et par les Snats en mai 2019. Compléments en avril 2025



Légende

Repères

- ▭ Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

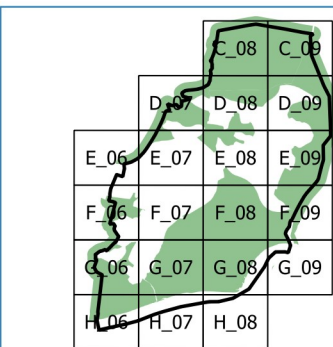
- Zone humide
- ▨ Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- ▨ Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- ★ Puits
- ▲ Remblai
- ⊗ Station de pompage
- ⊗ Station d'épuration
- ▲ Espèce protégée
- ◆ Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

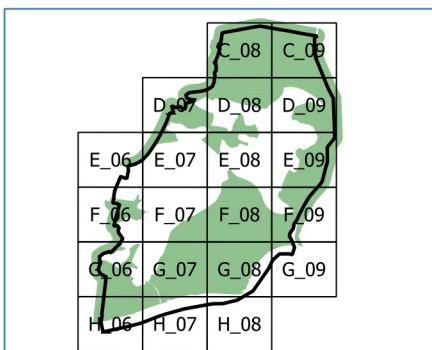
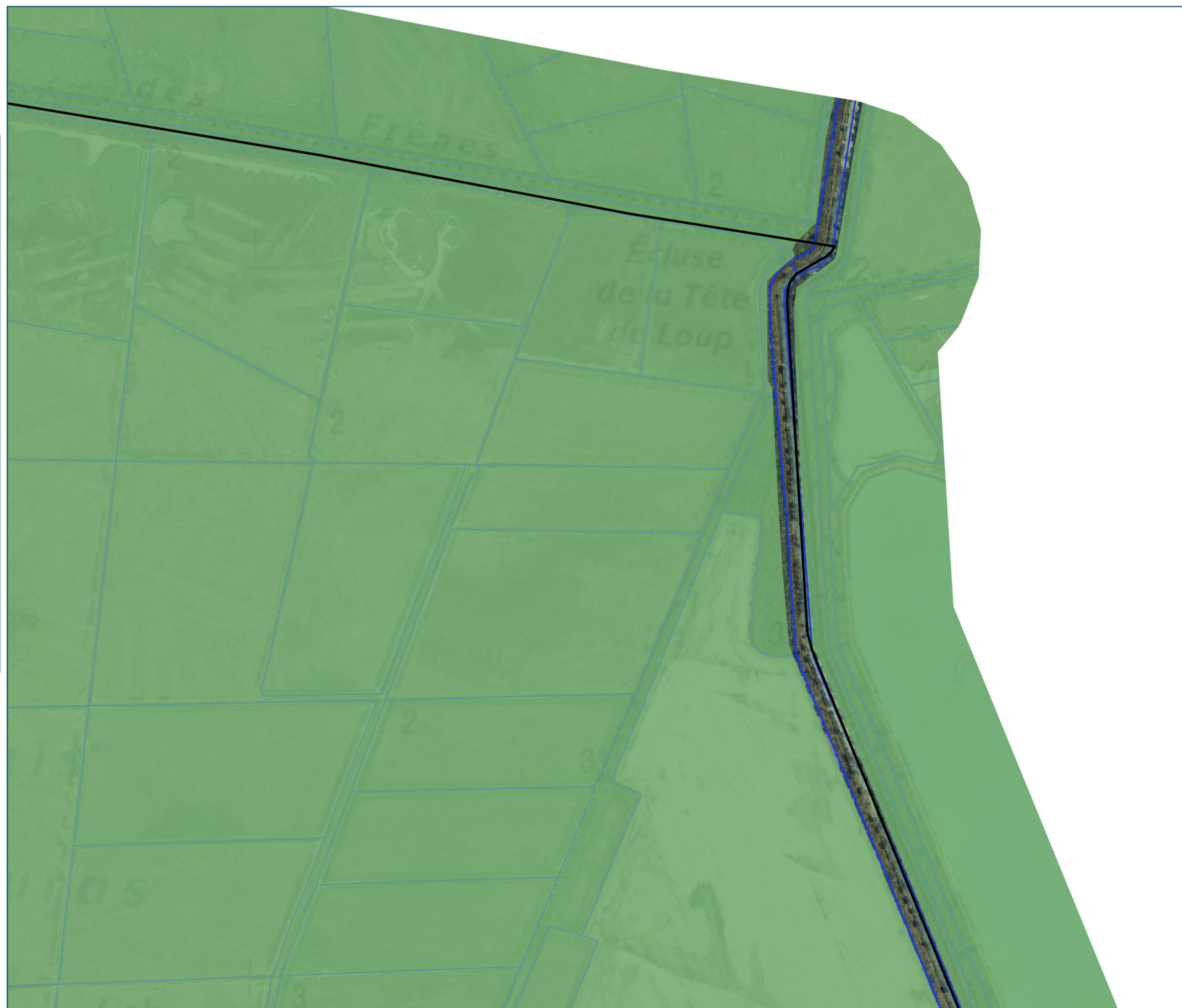
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

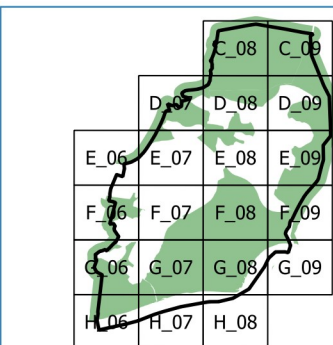
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

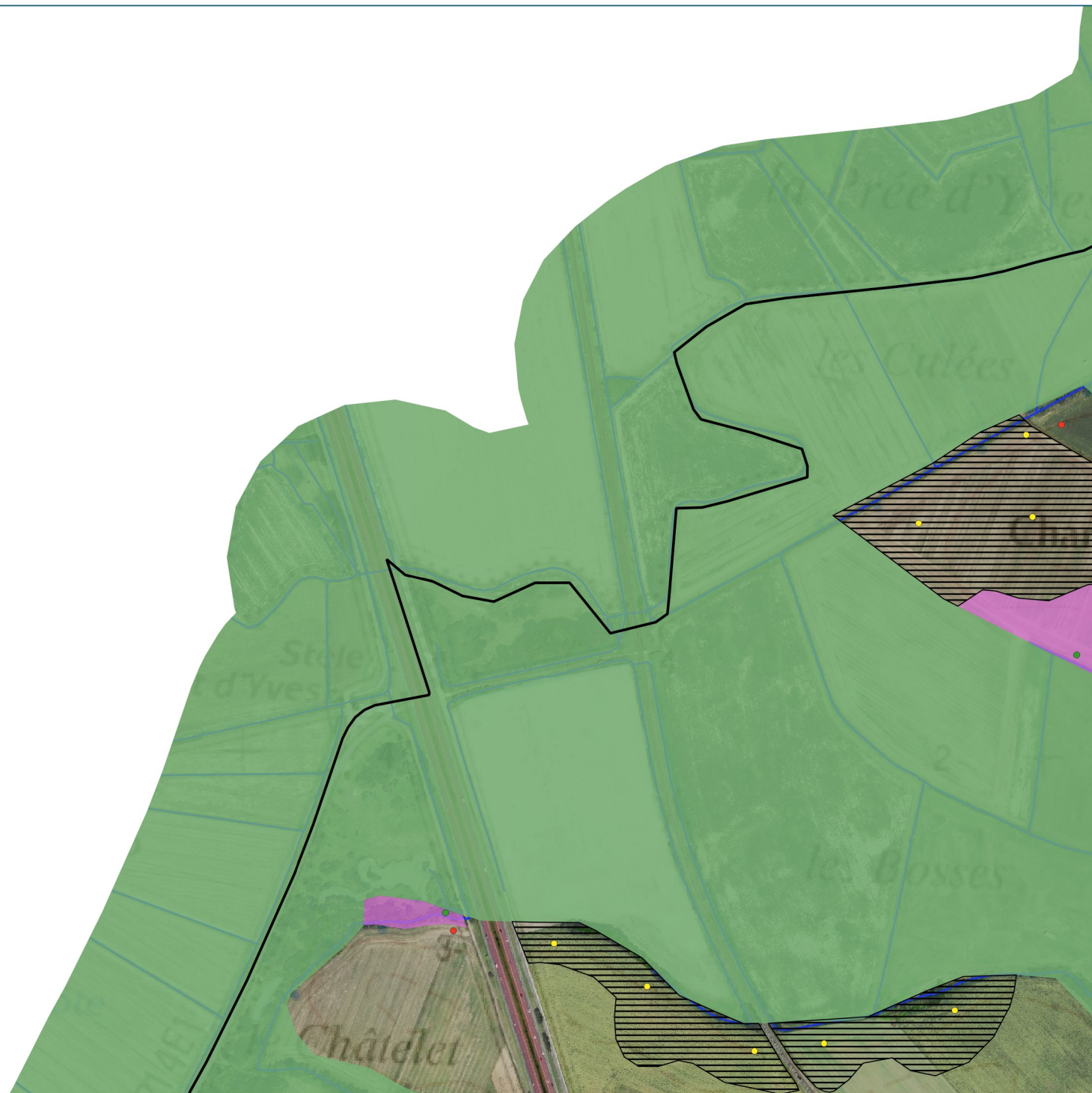
- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

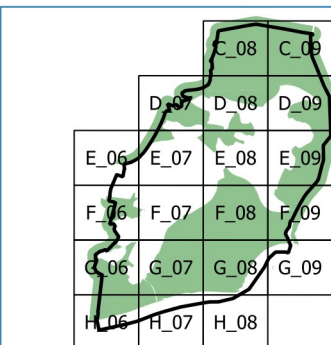
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

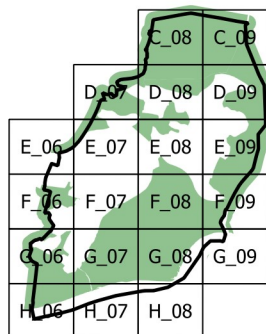
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

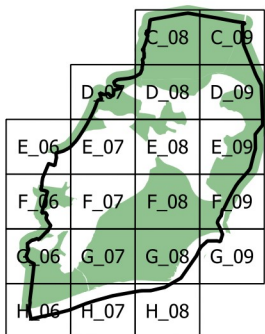
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

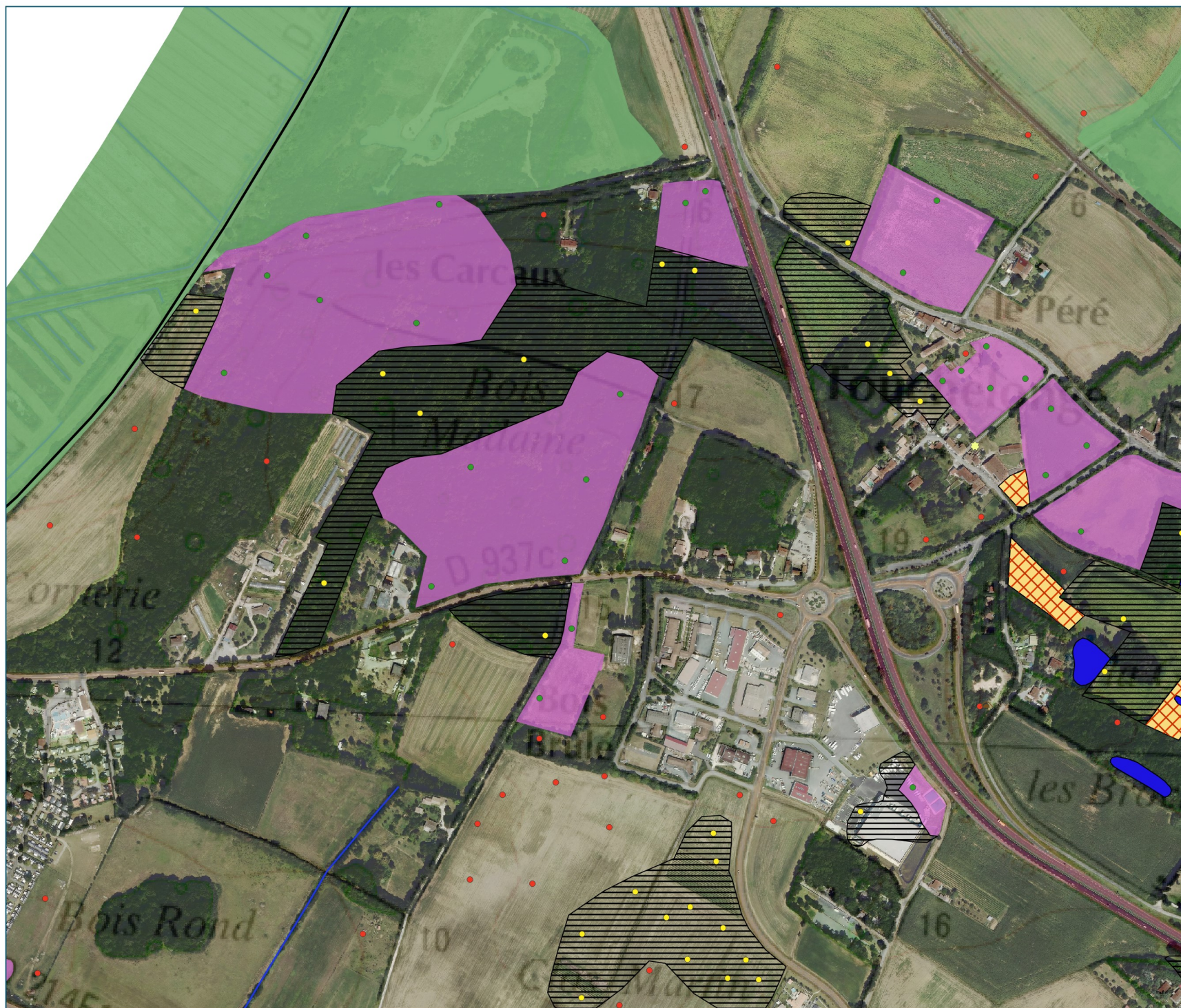
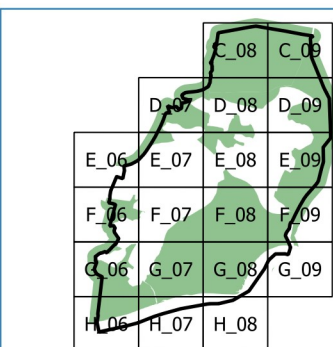
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

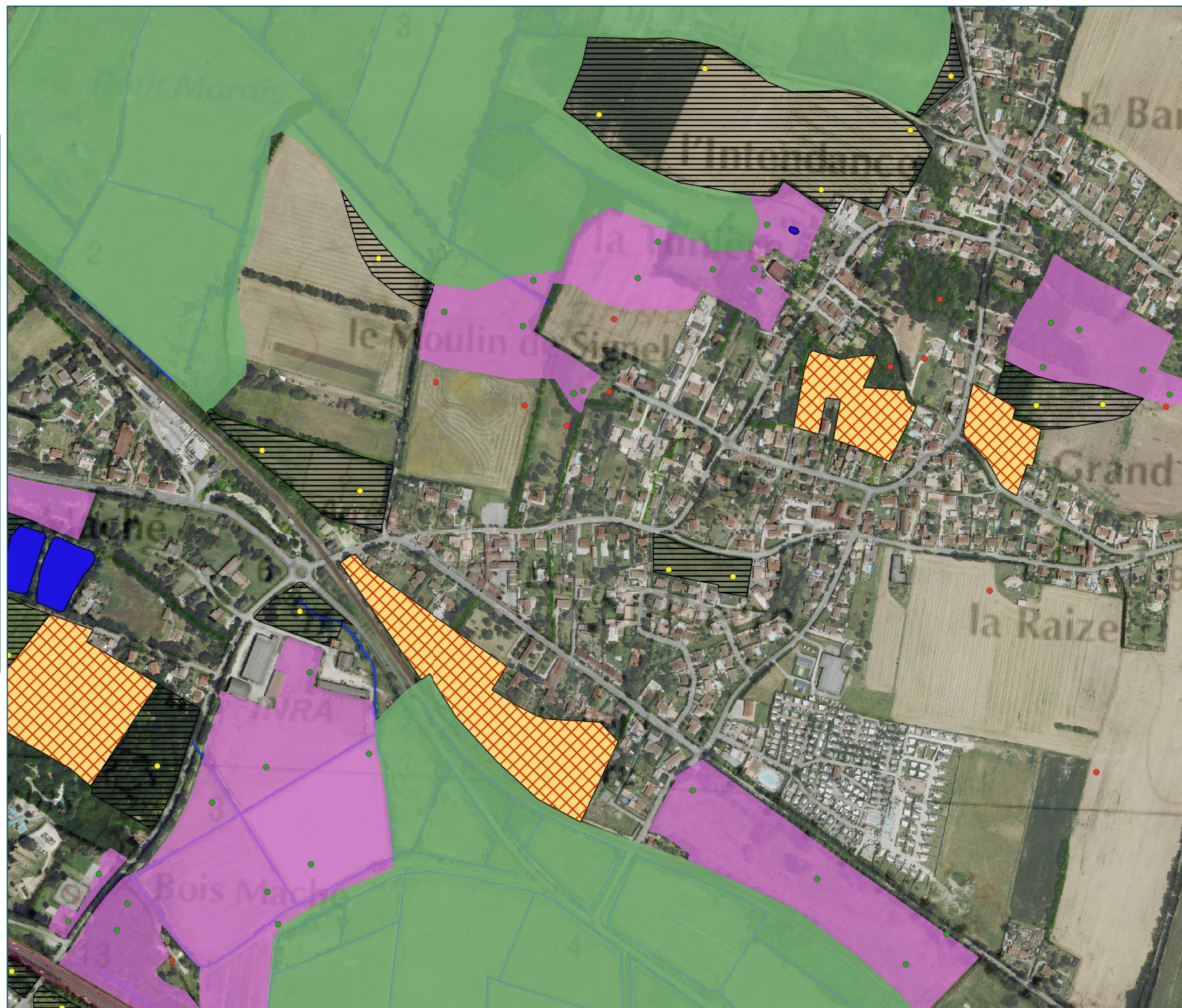
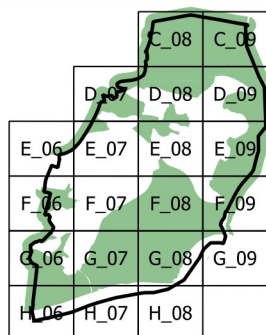
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

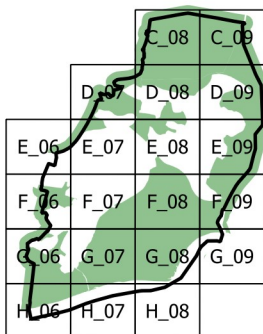
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

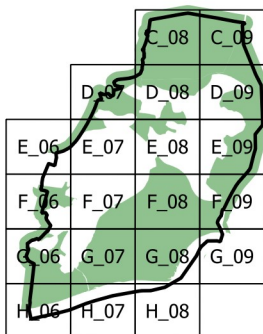
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

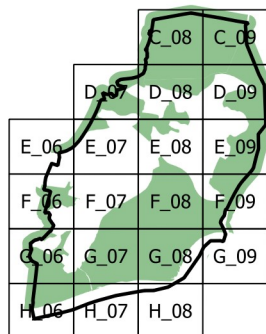
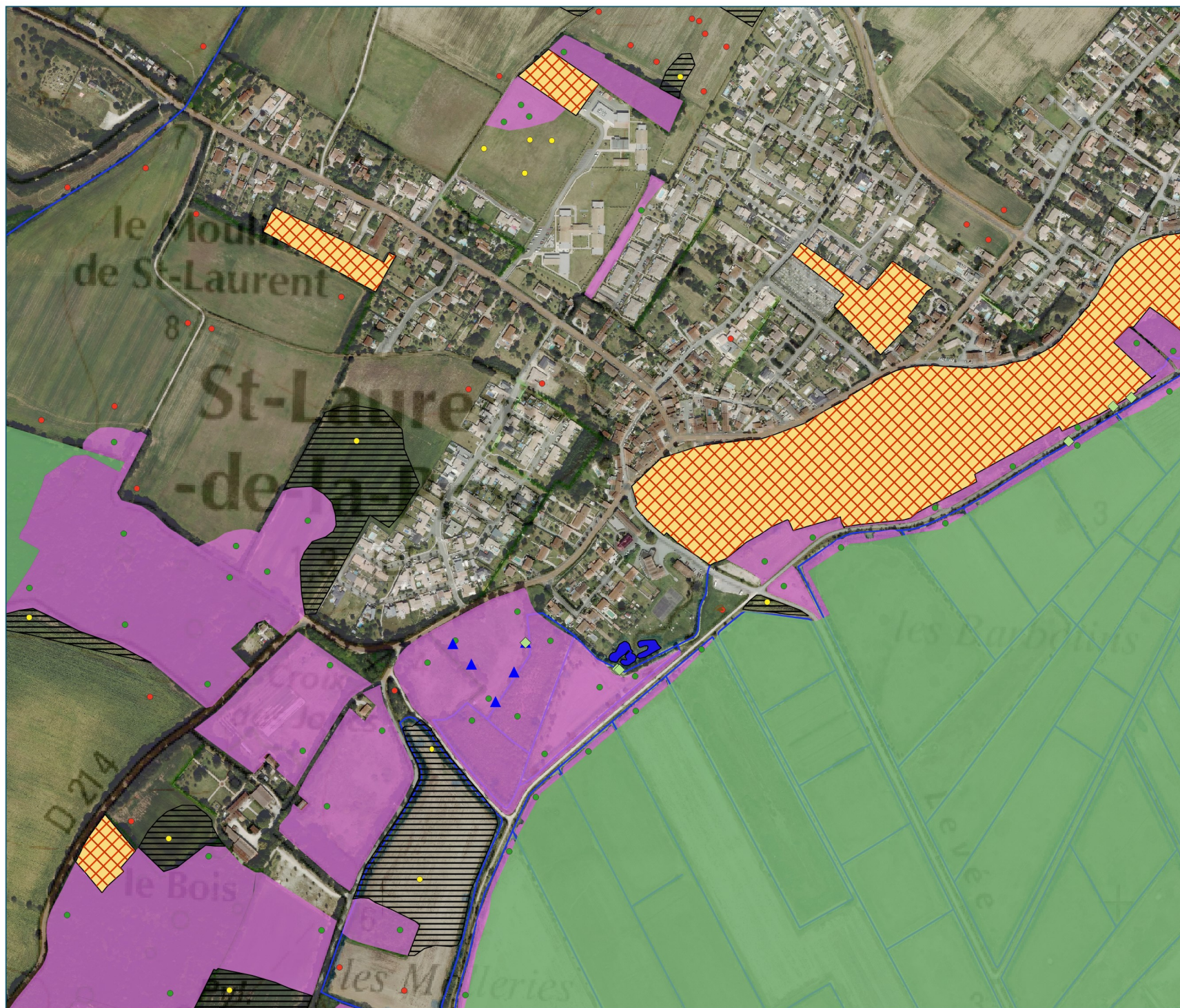
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

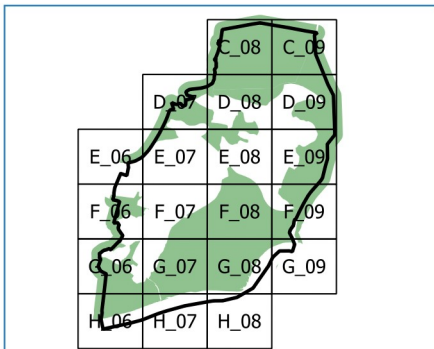
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

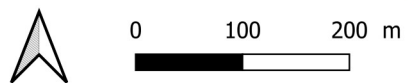
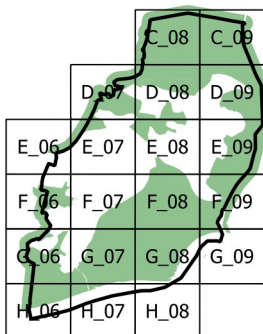
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

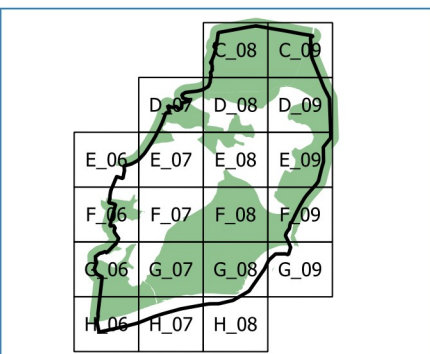
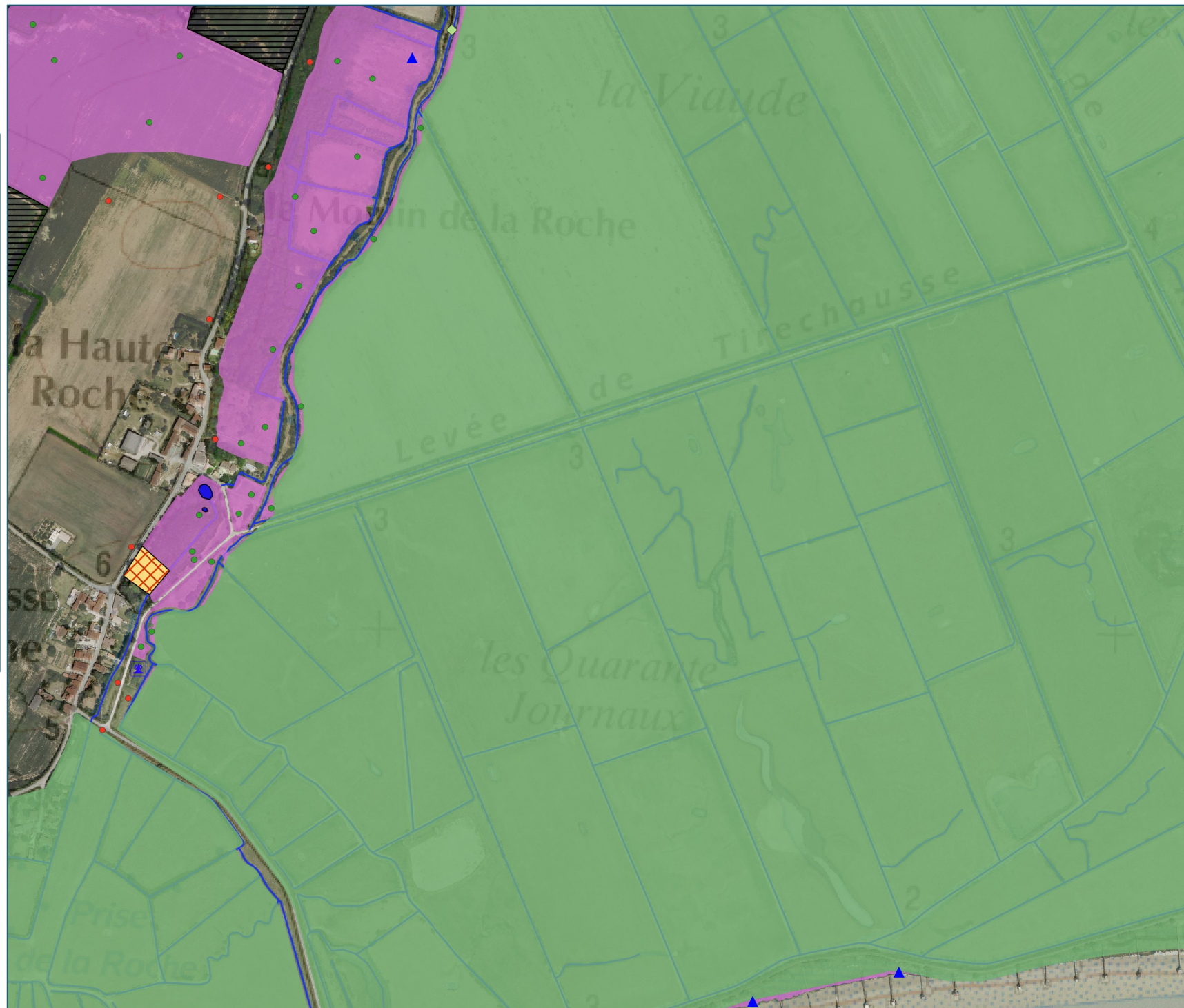
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

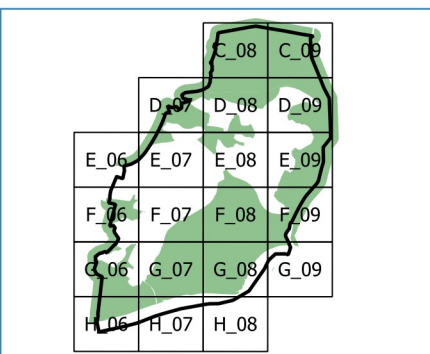
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

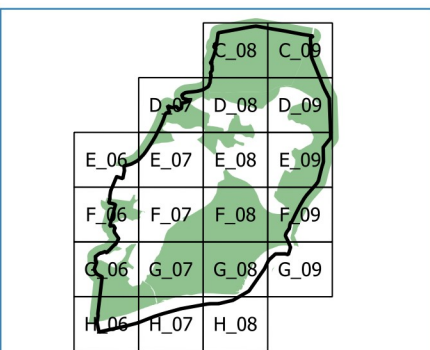
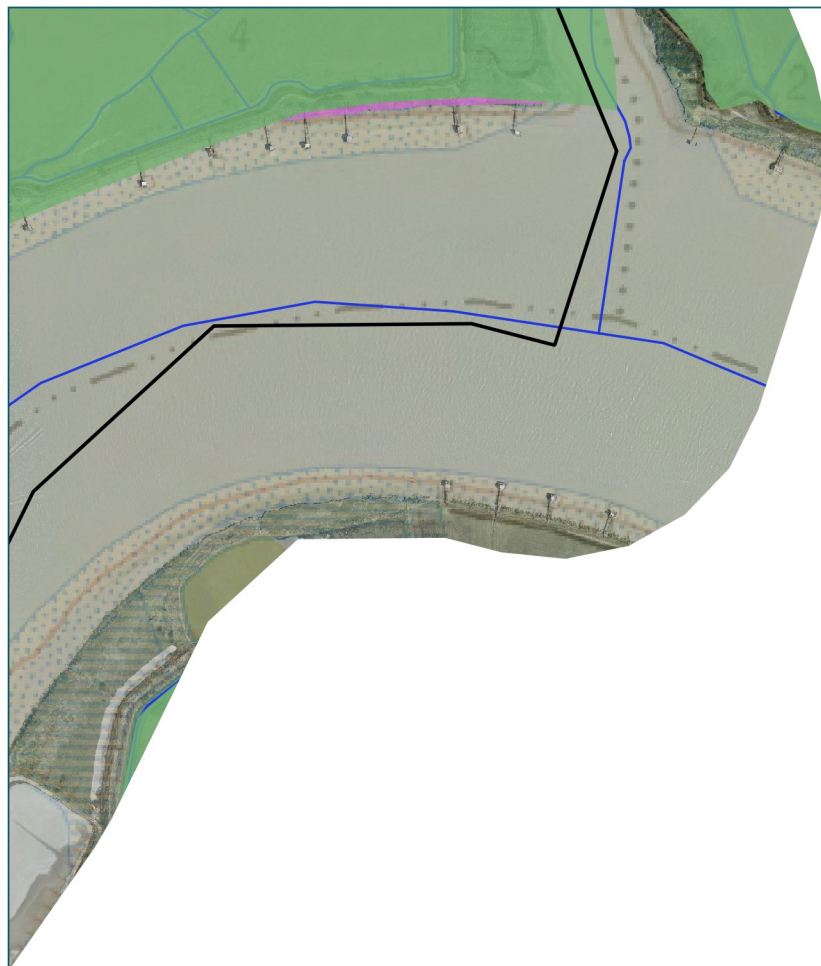
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

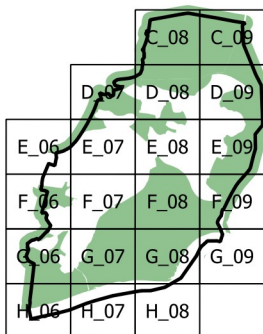
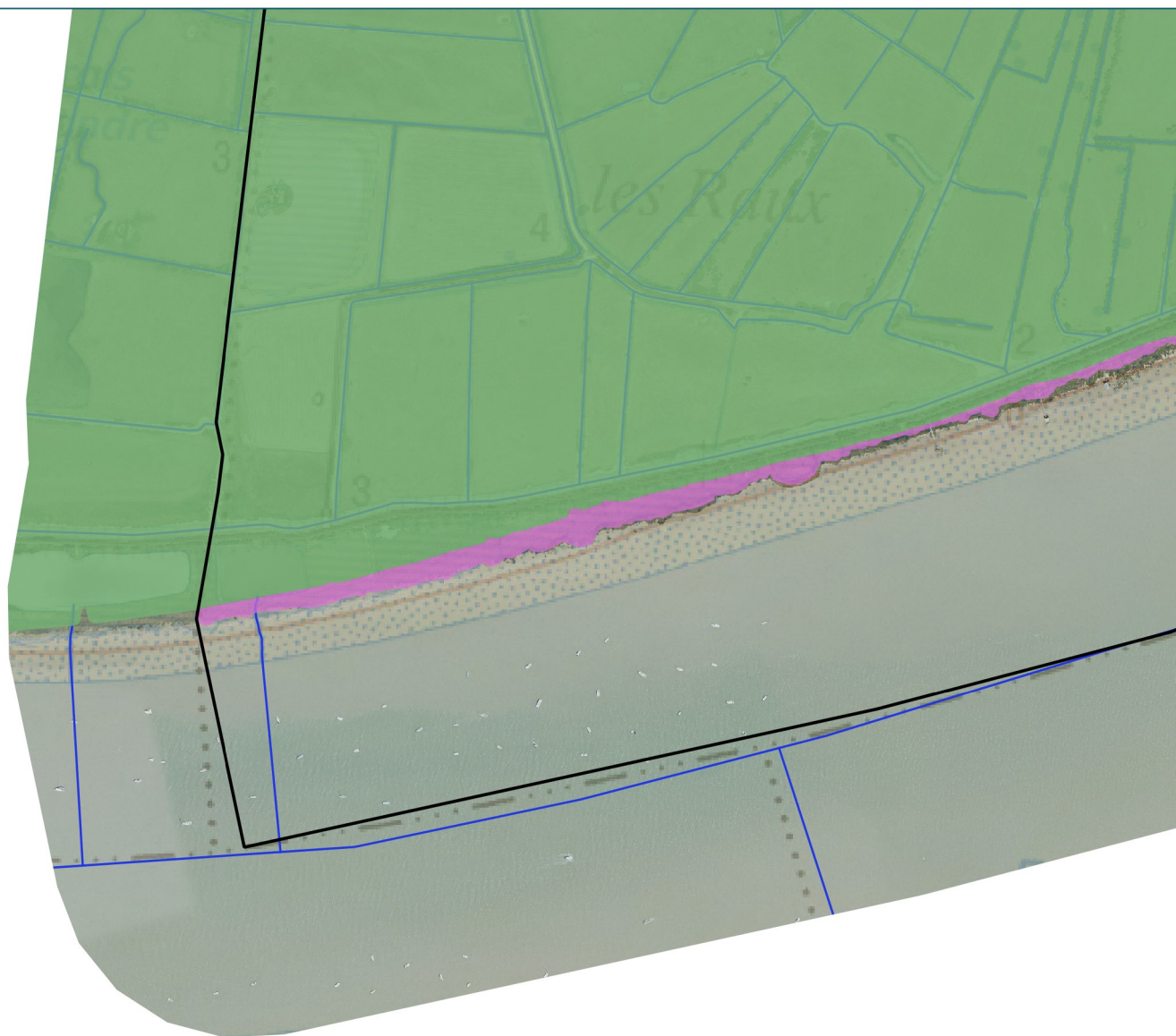
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

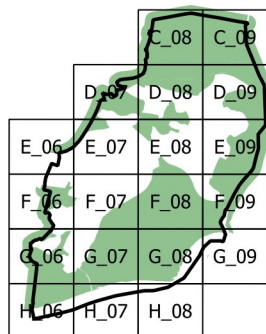
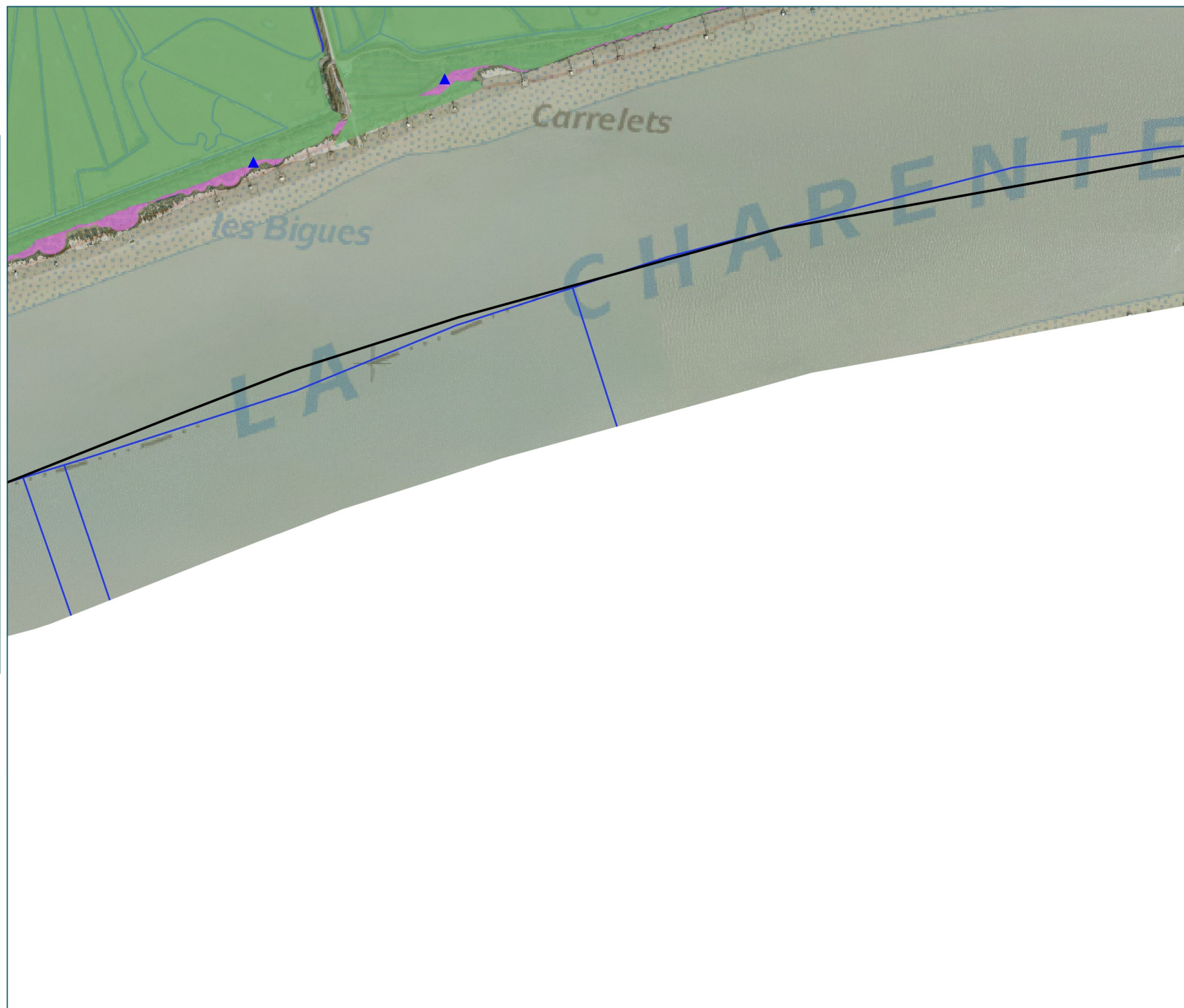
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



Légende

Repères

- Limite communale
- Réseau hydrographique (BD Topo)

Zonage non concerné par l'étude

- Association syndicale de Marais (AS)

Inventaire

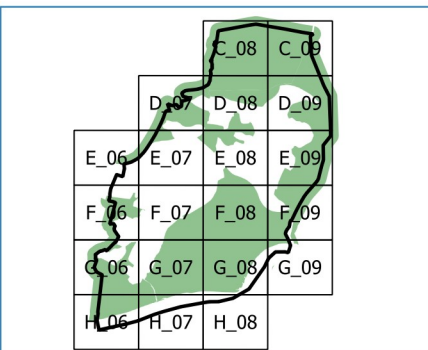
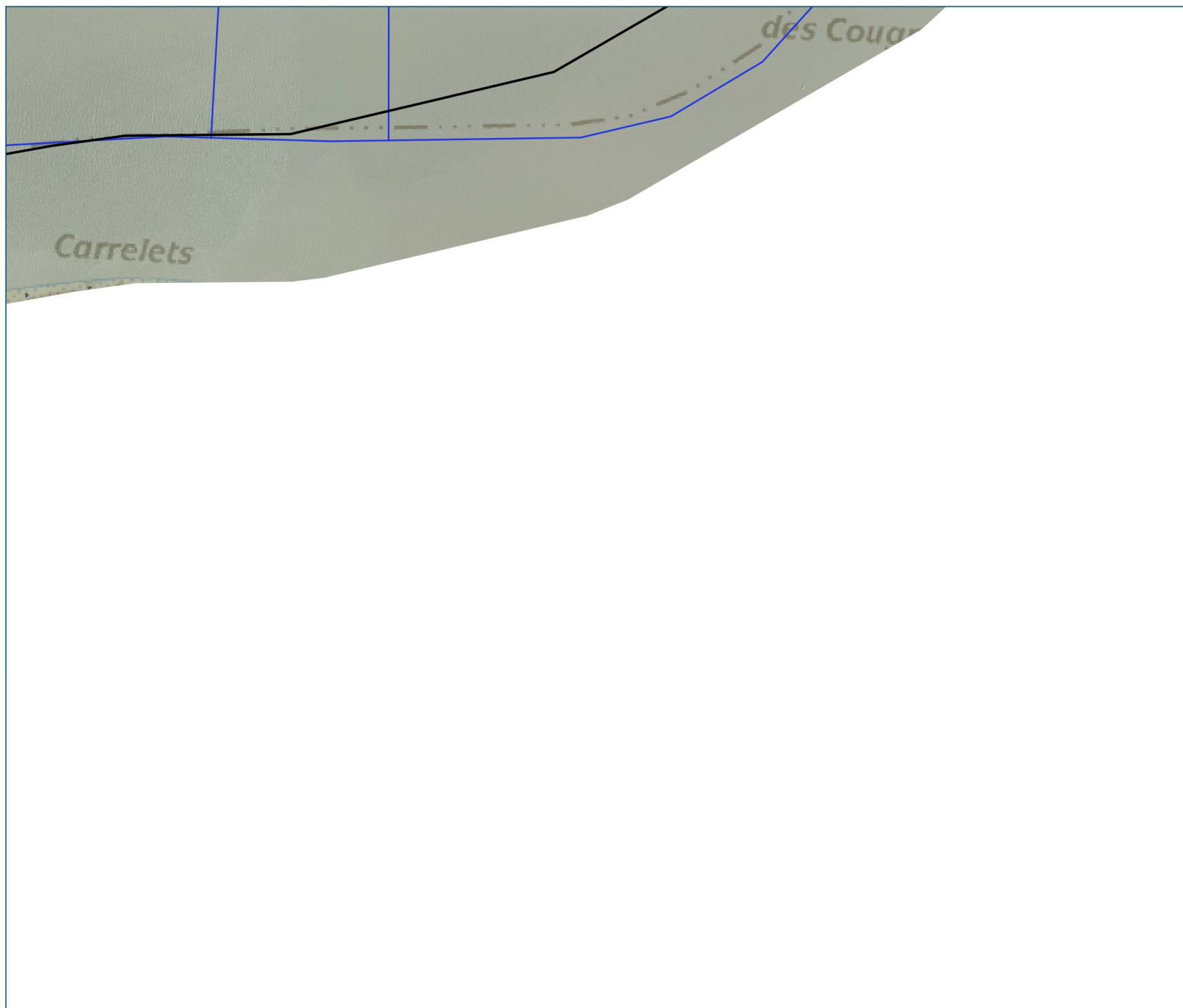
- Zone humide
- Zone non humide à sol hydromorphe en profondeur
- Zone non prospectée
- Plan d'eau et mare

Sondage pédologique

- Sondage caractéristique de zone humide
- Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm
- Sondage sans trait d'hydromorphie

Éléments ponctuels

- Puits
- Remblai
- Station de pompage
- Station d'épuration
- Espèce protégée
- Autre



0 100 200 m



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

CHARENTE-MARITIME

ARRONDISSEMENT

ROCHEFORT

COMMUNE DE

SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION 016-2025

PORTANT VALIDATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 06 mai dix-neuf heures, se réunissait en séance ordinaire le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE dûment convoqué le jeudi 24 avril 2025, sous la présidence de Monsieur le Maire de SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE.

Conseillers en exercice	17
-------------------------	----

Présents	9
----------	---

Mr COCHE-DEQUEANT	Mme CALVEZ	Mme LEROY
Mr PETIT	Mme POYART	Mme CHARLES
Mr ROBAIN	Mme TEXIER	Mr DUBOSCQ

Absents excusés ayant donné pouvoir	8
-------------------------------------	---

Mr MARCHAND	pouvoir à	Mme PETIT
Mme LHOMME	pouvoir à	Mme LEROY
Mr HAY	pouvoir à	Mme POYART
Mme ROBELET	pouvoir à	Mr ROBAIN
Mme ADDE	pouvoir à	Mr COCHE-DEQUÉANT
Mme FIEVRE	pouvoir à	Mme TEXIER
Mr BROUSSE	pouvoir à	Mme CHARLES
Mr ROBELET	pouvoir à	Mr DUBOSCQ

Secrétaire de séance

Mme POYART

Rapporteur : Monsieur le Maire

La commune de Saint-Laurent-de-la-Prée s'engage activement dans la préservation de son environnement naturel. Dans ce cadre, la réalisation d'un inventaire des zones humides sur son territoire par la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan constitue une étape essentielle pour la gestion durable des ressources en eau et la protection de la biodiversité.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

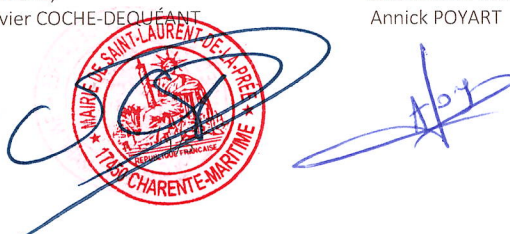
Délibéré l'an, le mois et le jour que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Olivier COCHE-DEQUÉANT

La secrétaire de séance,
Annick POYART

Votes	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



L'inventaire des zones humides est une initiative soutenue par la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (CARO) et financée à 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Cet inventaire s'inscrivait dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la CARO et répond aux exigences du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente.

Les zones humides, définies par la loi sur l'eau de janvier 1992, sont des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. Elles jouent un rôle crucial dans la régulation des eaux, la biodiversité et la qualité de l'eau. L'inventaire vise à identifier, cartographier et caractériser ces zones pour mieux comprendre leur fonctionnement et les intégrer dans les documents d'urbanisme.

La méthodologie d'inventaire repose sur une démarche de concertation avec les acteurs locaux, une phase de pré-localisation des zones humides, et une expertise de terrain. Les critères utilisés pour identifier les zones humides incluent la présence d'eau, de sols hydromorphes et de végétation hygrophile. Les données recueillies seront intégrées dans une base de données géoréférencées et fournies à la commune sous forme d'un atlas cartographique et d'un rapport détaillé.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Délibéré l'an, le mois et le jour que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Olivier COCHE-DEQUÉ

La secrétaire de séance,
Annick POYART

Votes	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



Recensement des données (définitif)

Surface du territoire communal :	2522 hectares
Surface prélocalisées par la DREAL :	1776 hectares
Date de mise en consultation des résultats :	du 25 novembre au 16 décembre 2024
Nombre de sondages pédologiques :	439
Sondage caractéristique de la zone humide :	180
Sondage présentant des traits d'hydromorphie en deçà de 25 cm :	90
Sondage sans trait d'hydromorphie :	169
Sondage négatif :	259
Nombre de zones humides :	101
Surface en zone humide (hors Association Syndicale) :	126,6 ha, soit 5,00% de la surface communale
Surface en zone humide + Association Syndicale :	1717,9 ha, soit 68,1% de la surface communale
Surface des zones hydromorphes :	80,2 ha
Surface ZNP :	24,2 ha
Linéaire de réseau hydrographie complémentaire et densité moyenne communale :	0,00km soit 0ml/ha
Nombre et surface d'éléments surfaciques : (Mare et plan d'eau)	14 soit 1,64 ha
Observations complémentaires :	
Nombre de puits :	2
Nombre de station d'épuration :	1
Nombre de station de pompage :	1
Nombre de zone de remblai :	5
Type et nombre d'espèces protégés :	11 espèces protégées dont 1 Renoncule à feuilles d'Ophioglosse, 5 Inules Grande Aunée, 1 Oenanthe aquatique, 4 Troscart maritime
Nombre de haie, linéaire et densité moyenne communale :	401 haies, soit 78,6 km et 31,1 ml/ha

Annexe :

- Réunion de présentation de l'inventaire des zones humides
- Atlas de présentation

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Délibéré l'an, le mois et le jour que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Olivier COCHE-DEQUÉANT

La secrétaire de séance,
Annick POYART

Votes	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal de SAINT-LAURENT DE LA PRÉE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Environnement, notamment les articles L.214-7-1 et R.211-108,
- Vu la loi sur l'eau de janvier 1992 modifiée en 2006
- Vu l'arrêté ministériel du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009,
- Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne,
- Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Charente,
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan

Considérant l'importance des zones humides pour la régulation des eaux, la biodiversité et la qualité de l'eau,

Considérant la nécessité de préserver et de restaurer les zones humides pour atteindre le bon état des différents milieux sur le territoire européen, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau de 2000,

Considérant les dispositions du SAGE Charente qui préconise l'identification et la protection des zones humides via les documents d'urbanisme,

Considérant l'engagement de la commune de Saint-Laurent-de-la-Prée dans l'intégration de l'inventaire des zones humides dans son document d'urbanisme,

Considérant le financement à 80% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le soutien de la CARO pour la réalisation de cet inventaire,

Considérant la démarche de concertation avec les acteurs locaux et l'expertise de terrain pour la réalisation de l'inventaire,

Considérant la nécessité de disposer d'un atlas cartographique et d'un rapport détaillé pour une meilleure gestion des zones humides

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Délibéré l'an, le mois et le jour que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Olivier COCHE-DEQUÉANT

La secrétaire de séance,
Annick POYART

Votes	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



D É C I D E à l'unanimité

ARTICLE 1

Après présentation de ces résultats, l'inventaire approuvant le recensement des zones humides, des pièces d'eau, du réseau hydrographique et des haies est validé.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire ou son représentant est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à signer tous les documents s'y rapportant.

ARTICLE 3

La présente délibération sera publiée, affichée et notifiée selon la législation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le Département et au Président de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Délibéré l'an, le mois et le jour que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Olivier COCHE-DE LA FLEE

La secrétaire de séance,
Annick POYART

Votes	17
Pour	17
Contre	0
Abstentions	0



AR Prefecture

017-211703533-20250506-D016A_2025-DE
Reçu le 13/05/2025

